

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 74745

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du a) de l'article L. 313-3 du Code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2016-1759 du 16 décembre 2016 relatif à la transmission des actes d'autorisation en matière sociale relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention de transmission des documents administratifs entre le Conseil départemental du Loiret, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire et l'Etat (DRDJSCS) ;

Vu la convention signée le 31 août 2018 relative aux conditions et modalités de transmission par le Conseil départemental des actes administratifs à l'ARS ou la DRDJSCS ;

Vu l'arrêté consolidé, en date du 30 octobre 2023, conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

Arrête

Article 1^{er} : Conformément à l'article D. 312-204 du Code de l'action sociale et des familles, la programmation pluriannuelle de transmission des rapports d'évaluation des établissements ou services mettant en œuvre des mesures de prévention ou d'aide sociale à l'enfance, dont l'autorisation est délivrée conformément au a) de l'article L313 du Code de l'action sociale et des familles, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés. Elle est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme gestionnaire, publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret et transmis au Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS LE 19 DEC. 2023

Pour le Président du Conseil départemental et par
délégation,

Romarc GUYON
Directeur des Ressources et de l'Offre
Médico-Sociale,
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale



Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies

Annexe

Relative à la programmation de transmission des rapports établissements ou services mettant en œuvre des mesures de prévention ou d'aide sociale à l'enfance autorisés par le Président du Conseil départemental du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028

Gestionnaire	Nom de l'établissement	Commune	Date d'autorisation	Date de renouvellement (+15 ans)	2024	2025	2026	2027	2028
AIDAPHI	SERVICE DEPARTEMENTAL AEP	SEMOY	01/01/2021	01/01/2036	01/01/2024				
AIDAPHI	MECS CAERIS	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2024				
AIDAPHI	SAF	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2024				
AIDAPHI	DAPAD	ORLEANS	06/04/2021	06/04/2036	06/04/2024				
Association Point de suspension	Le Moulin Grimault	NOYERS	24/01/2020	24/01/2035	01/07/2024				
CHRO	CAMPS polyvalent d'Orléans	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
ADPEP	CAMPS Gilberte et Jacques Clauset	MONTARGIS	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
Département	Maison départementale de l'enfance (MDE) = Foyer de l'enfance + Centre parental	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
Département	Maison départementale de l'enfance (MDE)	AMILLY	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
Groupe SOS Jeunesse	LE MOUTEAU	ST JEAN LE BLANC	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
Fondation Val de Loire	ANJORRANT ORLEANS	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
Fondation Val de Loire	ANJORRANT VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			
Fondation Serenne	INSTITUTION SERENNE	ORLEANS	03/01/2017	03/01/2032		03/01/2025			

Gestionnaire	Nom de l'établissement	Commune	Date d'autorisation	Date de renouvellement (+15 ans)	2024	2025	2026	2027	2028
Fondation La Vie au Grand Air	Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de l'Orléanais	ORLEANS	10/04/2022	10/04/2037		10/04/2025			
Fondation La Vie au Grand Air	DAPAD	ORLEANS	10/04/2022	10/04/2037		10/04/2025			
Fondation La Vie au Grand Air	SAEJ	MONTARGIS	10/04/2022	10/04/2037		10/04/2025			
Fondation La Vie au Grand Air	SAEJ	ORLEANS	10/04/2022	10/04/2037		10/04/2025			
SARL EQUISIENTO	EQUISIENTO	SAINT MAURICE SUR AVEYRON	02/05/2022	02/05/2037		02/05/2025			
A Domicile 45	A Domicile 45 service Famille TISF	ORLEANS	21/05/2012	21/05/2027		21/05/2025			
Fondation Val de Loire	DAPAD	SAINT JEAN DE LA RUEILLE	10/10/2017	10/10/2032		10/10/2025			
LA MAISON DEZ'EL	LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LA MAISON DEZ'EL	SAINT JEAN DE BRAYE	22/05/2023	22/05/2038			22/05/2026		
DARNA	Gîte d'enfants autorisation jeunesse et sport	SAINT JEAN LE BLANC	30/06/2023	30/06/2038			30/06/2026		
Fondation Action Enfance	VILLAGE D'ENFANTS D'AMILLY	AMILLY	07/07/2018	07/07/2033			07/07/2026		
SARL la vie devant soi	Lieu de vie et d'accueil la vie devant soi	VIMORY	01/09/2023	01/09/2038			01/09/2026		
SARL Le Renouveau	Lieu de vie et d'accueil Le Renouveau	COURTENAY	11/11/2023	11/11/2038			11/11/2026		
GRUPE SOS (anciennement ESPACE FAMILLES LOIRET)	CENTRE DE THERAPIE FAMILIALE	ORLEANS	28/04/2009	28/04/2024				28/04/2027	